

Glossaire - Je protège mes innovations -



Action en contrefaçon

Procédure judiciaire visant à faire valoir les droits de propriété intellectuelle en cas de contrefaçon.

Brevet d'invention

Titre de propriété industrielle qui confère à son titulaire un monopole d'exploitation sur une invention technique pour une durée déterminée.

Concurrence déloyale

Pratique commerciale trompeuse ou déloyale vis-à-vis des concurrents.

Contrat de cession

Accord par lequel le titulaire des droits de propriété intellectuelle transfère ces droits à un tiers.

Contrefaçon

Reproduction ou imitation non autorisée d'une création intellectuelle, entraînant des sanctions civiles et pénales.

Dessins et modèles

Les dessins et modèles sont des droits de propriété industrielle protégeant l'apparence esthétique d'un produit, tels que sa forme, ses couleurs ou ses motifs.

Droit d'auteur

Droit exclusif accordé aux auteurs, interprètes et producteurs pour protéger leurs œuvres littéraires et artistiques.

Droits de la propriété industrielle

Les droits de la propriété industrielle englobent les marques, les brevets, les dessins et les modèles, qui sont des droits légaux accordés sur des créations intellectuelles dans le domaine industriel.

Droits de la propriété intellectuelle

Regroupe l'ensemble des règles qui régissent la propriété littéraire et artistique, d'une part, et la propriété industrielle, d'autre part.

Droits de la propriété littéraire et artistique

Les droits de la propriété littéraire et artistique, également appelés droits d'auteur, protègent les œuvres de l'esprit, quels que soient leur genre, leur forme d'expression, leur mérite ou leur destination, sans nécessiter d'appréciation pour bénéficier de la protection.

Droits moraux

Les droits moraux sont des droits attachés à la personne de l'auteur, qui lui permettent de s'opposer à la divulgation ou à une utilisation dénaturant l'œuvre, ainsi que de revendiquer la mention de son nom ; ces droits sont perpétuels, inaliénables et imprescriptibles.

Droits patrimoniaux

Les droits patrimoniaux sont des droits accordés par contrat permettant d'utiliser ou de reproduire une œuvre protégée, et leur durée s'étend pendant toute la vie de l'auteur et 70 ans après son décès.

Droits voisins

Droits accordés aux personnes impliquées dans la création d'une œuvre, mais qui ne sont pas considérées comme l'auteur principal.

INPI

Institut national de la propriété industrielle, organisme chargé de la protection des droits de propriété industrielle en France.

Invention

Une solution technique apportée à un problème technique, pouvant être protégée par un brevet si elle est nouvelle, implique une activité inventive et est susceptible d'applications industrielles.

Isabelle Baudet. Je protège mes innovations .

Licence

Autorisation accordée par le titulaire des droits à un tiers pour utiliser et exploiter une création intellectuelle.

Marque

Signe distinctif permettant d'identifier les produits ou services d'une entreprise.

Originalité

L'originalité d'une œuvre signifie qu'elle est le fruit de la personnalité de son auteur, se distinguant ainsi par sa forme et son expression uniques.

Œuvre de l'esprit

Une œuvre de l'esprit est une création intellectuelle protégée par le droit d'auteur, qui doit être originale et créative pour bénéficier de cette protection.

Secret de fabrication

Confidentialité entourant les détails de fabrication d'un produit, pouvant être protégée par des accords de confidentialité.